Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2012)

Heft: 1959

Buchbesprechung: Des cigognes à la santé sexuelle : que devient le planning familial? [Mary Anna Barbey]

Autor: Dubuis, Catherine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tendance à supplanter le vote à main levée dans les parlements modernes puisque les opérations de vote ne retardent pas le travail et que, selon sa configuration, le système permet la publication des votes nominatifs. Par la plus petite des marges – 22 voix contre 21 –, le Conseil des Etats a récemment accepté l'initiative parlementaire [8] This Jenny étendant à la Chambre haute le vote électronique tel qu'il existe déjà au Conseil national (DP 1958 [9]).

Toutefois, les législations prévoient là aussi des exceptions, bien que de plus en plus rares. Ainsi, si les parlementaires votent de manière transparente, ilsélisent [10] au scrutin secret, notamment les membres du Conseil fédéral. Et on imagine mal les députés renoncer dans ce cas à cette absence de transparence.

Ce panorama ne serait pas complet sans le rappel des règles associatives qui relèvent du droit privé. Le Code civil ne prévoit rien [11] à ce sujet et laisse donc les statuts des associations libres de fixer le mode de scrutin des organes associatifs, en particulier de l'assemblée générale. Dans la pratique, les statuts prévoient le plus souvent que le vote se fait à main levée à moins d'une demande de scrutin secret appuyée par plusieurs membres.

Justifiée par des motifs pragmatiques pour la majorité des décisions ne souffrant aucune contestation, cette pratique du vote à main levée est discutable lorsqu'un objet est disputé. D'autant que les demandes de vote à bulletin secret ont souvent mauvaise presse au motif que le scrutin secret servirait à dissimuler les opinions réelles des votants et non à garantir leur indépendance d'expression. Signe qu'en Suisse, les traditions ont la vie dure.

Rafraîchissante piqûre de rappel: l'histoire du planning familial en Suisse romande

Catherine Dubuis • 12 juin 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20825

Mary Anna Barbey, «Des cigognes à la santé sexuelle. Que devient le planning familial?», Lausanne, Santé sexuelle Suisse & Réalités sociales, 2012

Que s'est-il passé pour qu'au début des années 60, des personnes de milieux divers se mettent à penser *«Planning familial»*? Le rôle majeur joué par les femmes pendant la seconde guerre mondiale d'abord. Puis l'arrivée des méthodes d'*«accouchement sans douleur»*, dans les années 50. Puis, bien sûr, l'avènement de la pilule, *«ce mouvement libérateur du corps»* féminin, qui a fait aussitôt craindre l'explosion d'une *«sexualité débridée»*, et conduit à une institutionnalisation du Planning familial.

Ce dernier avait été conçu d'abord pour lutter contre les avortements clandestins, en fournissant une information spécifique et un lieu d'échanges et d'aide aux futures mères en détresse. Un deuxième axe s'est dessiné ensuite, qui prenait en compte le bien-être des couples, grâce à un *«bon usage»* de la contraception. Un troisième aspect était celui de la militance féministe, qui luttait pour la dépénalisation de l'avortement et un accès plus aisé aux méthodes de contraception pour les femmes.

Les obstacles rencontrés par le Planning familial, outre les tensions générées par la volonté de mainmise des institutions officielles (faisant

du Planning un lieu où doivent s'articuler, tant bien que mal, l'intimité de l'individu et les exigences de la collectivité), ont été (et sont encore à bien des égards) de trois ordres: les natalistes, qui craignaient que la pilule ne provoque une baisse de la natalité; les tenants du *«oui à la vie»* qui s'opposaient à la dépénalisation de l'avortement; certains médecins enfin, qui semblaient redouter la concurrence de Centres de planning prescripteurs et dotés d'un cabinet médical.

En 1981, la loi fédérale qui rend obligatoire, dans chaque canton, la création de *«Centres de consultation en matière de grossesse»* vient consolider la position du Planning familial. Puis c'est l'irruption, au début des années 80, du sida, qui va transformer les professionnels du Planning en agents de prévention, *«maître mot de la décennie»*.

En 2010, l'appellation un brin surannée de *«Planning familial»* fait place à celle de *«santé sexuelle et reproductive»*, déjà en usage sur le plan international depuis 1994. C'est la première fois que le mot *«sexuel»* entre dans une dénomination officielle, souligne Mary Anna Barbey [17], sans rien cacher des fortes réticences que cette nouvelle dénomination a suscitées dans le domaine francophone! On voit déjà comment, par le biais de ce *«nom un peu ronflant»*, le sexe, affaire intime s'il en est, est devenu une affaire de santé. Il le deviendra de plus en plus avec la *«médicalisation du champ sexuel»* et la présence de plus en plus forte des instances de santé publique.

Cette évolution marque l'émergence d'un nouveau métier pour les anciennes *«conseillères en Planning»* et les anciens animateurs en éducation sexuelle, qui deviennent des *«formateurs et formatrices en santé sexuelle et reproductive»*. Et les choses continuent à bouger, à mobiliser les énergies militantes; témoin l'initiative *Financer l'avortement est une affaire privée* [18], qui pose à nouveau, mais en des termes fallacieux, la question cruciale de l'articulation entre le domaine privé et le domaine public.

Clarté, humour, alerte narration rendent cet historique très agréable à lire, et illustrent les qualités d'écrivaine de Mary Anna Barbey, malgré l'aspect technique, voire rébarbatif, que pouvait présenter le sujet. Ayant été elle-même l'une des premières conseillères en Planning familial, l'auteure connaît le thème à fond, et n'a rien perdu de sa verve militante. Comme l'indique son titre, c'est un texte ouvert, en mouvement, qui couvre largement le domaine concerné; c'est aussi un livre honnête, qui ne cache rien des aspects négatifs, des échecs, des obstacles rencontrés; c'est un livre stimulant, qui indique des pistes et balise le terrain encore à parcourir, en un appel aux jeunes générations: se souvenir pour avancer.